



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

QUATRE VINGT QUATORZE  
L'an mil neuf cent soixante le 24 MAI à 14H  
le Conseil municipal de la Commune de BRENNILIS  
dûment convoqué, s'est réuni en session / ordinaire, à la Mairie, sous  
la présidence de M. Olivier HERRY Maire.

OBJET : Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

CREATION D'UNE REGIE Date de convocation du Conseil municipal : 17.05.94

DE RECETTES : locations PRÉSENTS : MM. Tous les Conseillers Municipaux à l'exception  
de cycles de :

ABSENTS : MM. Jean MENEZ. Jean MIOSSEC. Yves CORRE.  
Excusé, Jean CLOITRE. Jacqueline LE CLOITRE.  
M. Marc LE BORGNE a été élu secrétaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

AUTORISE le Maire a créer une régie de recettes pour l'encaissement des droits provenant de la location de cycles durant la période d'ouverture du terrain de camping de Nestavel-Bras".

Article 1 : cette régie est installée à BRENNILIS

Article 2 : le recouvrement des produits sera effectué contre délivrance de quittances à souches.

Article 3 : le régisseur devra verser la totalité des recettes encaissées au moins toutes les quinzaines et en tout état de cause lors de sa sortie de fonction ou de son remplacement.

Article 4 : le montant de l'encaissement maximum qu'est autorisé a conserver le régisseur est fixé à 2000 F.

Article 5 : le régisseur de recettes sera nommé par arrêté municipal pris sur avis conforme du Receveur municipal.

Article 6 : Conformément à l'arrêté du 28/05/93 donnant le nouveau barème des montants de cautionnement par rapport au montant maximum de l'encaissement, une dispense de cautionnement est décidée pour cette régie.

Article 7 : Le régisseur ne percevra aucune rémunération.

Article 8 : le Maire et le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

FAIT A BRENNILIS LES JOUR. MOIS ET AN QUE DESSUS.

LE MAIRE,

  
O. HERRY.

